

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à neuf heures et trente minutes, la commission permanente de la Plaine du Nord Loiret dûment convoquée, s'est réunie au siège de la Communauté de Communes situé 3 Rue de l'Avenir à Bazoches Les Gallerandes, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYON, Vice-Président.

Date de convocation : 11/06/2025

Membres en exercice : 17

Votants : 13

Pouvoirs : 1

Présents : MM. BOURGEOIS Martial, GRANDEMAIN Michel, GUYON Gérard (fondé du pouvoir de Mme CRETET Françoise), POINCLOUX Daniel, Mmes BOUVARD Annie, LACOMBE Roselyne, LEBLOND Valérie, CHARTIER Sylvie, LEJEUNE Véronique, CHARLES Brigitte, CORNET Laëtitia, PILLOY Marie-Pierre.

Excusés : Mmes BRUCHET Delphine, CRETET Françoise, CARRÉ Sandrine, JORDAN Stella, M. CHANTEAU Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard GUYON

Objet : Impayés énergie

Délibération n°2026-1.

Vu l'arrêté n°A2026-11 du Président du CIAS en date du 02 avril 2026 portant délégation permanente à M. Gérard GUYON,

Vu le dossier d'aide demandée établi le 08 avril 2026 par le service social de l'ADS Nord Loiret,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : D'accorder l'aide financière de 250 € (deux cent cinquante euros) à un bénéficiaire du service social de l'ADS Nord Loiret, débiteur auprès de la SICAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches Les Gallerandes, le 23/06/2026.

Le Vice-Président,
Gérard GUYON

Certifié exécutoire de plein droit

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans- sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans les deux mois à compter de sa publication ou son affichage.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à neuf heures et trente minutes, la commission permanente de la Plaine du Nord Loiret dûment convoquée, s'est réunie au siège de la Communauté de Communes situé 3 Rue de l'Avenir à Bazoches Les Gallerandes, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYON, Vice-Président.

Date de convocation : 11/06/2025

Membres en exercice : 17

Votants : 13

Pouvoirs : 1

Présents : MM. BOURGEOIS Martial, GRANDEMAIN Michel, GUYON Gérard (fondé du pouvoir de Mme CRETET Françoise), POINCLOUX Daniel, Mmes BOUVARD Annie, LACOMBE Roselyne, LEBLOND Valérie, CHARTIER Sylvie, LEJEUNE Véronique, CHARLES Brigitte, CORNET Laëtitia, PILLOY Marie-Pierre.

Excusés : Mmes BRUCHET Delphine, CRETET Françoise, CARRÉ Sandrine, JORDAN Stella, M. CHANTEAU Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard GUYON

Objet : Impayés énergie
Délibération n°2026-2.

Vu l'arrêté n°A2026-11 du Président du CIAS en date du 02 avril 2026 portant délégation permanente à M. Gérard GUYON,

Vu le dossier d'aide demandée établi le 19 juin 2026 par le service social de la CCPNL,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

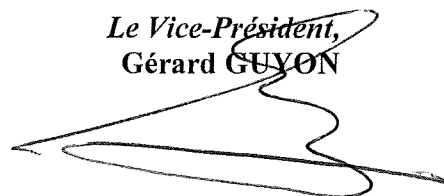
Article unique : D'accorder l'aide financière de 500 € (cinq cents euros) à une bénéficiaire du service social de la CCPNL, débitrice auprès de la SICAP.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

À Bazoches Les Gallerandes, le 23/06/2026.

Le Vice-Président,
Gérard GUYON

Certifié exécutoire de plein droit



Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans- sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans les deux mois à compter de sa publication ou son affichage.